

**EXTRAIT DU REGISTRE DU**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

| NOMBRE DE MEMBRES                    |                |  |                                    |
|--------------------------------------|----------------|--|------------------------------------|
| Afférents<br>au conseil<br>municipal | En<br>exercice | Qui ont<br>pris<br>part à<br>la<br>Délibé-<br>ration | Qui ont<br>pris<br>part au<br>vote |
| 13                                   | 13             | 10   | 10                                 |

Séance du 7 avril

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril

Convocation 03/04/2023

Date d'affichage 03/04/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER ; E. TRESCARTES ; P. LAMY-BOYET ; B. WEBER DA CONCEICAO ; S. GREMY ; F. EUSTACHE ; C. GUILLAUME ; C. GREGOIRE ; W. COLAS ; H. CAPPELLAZZI

Absents excusés : P. BARDEL – C. BLARDAT-KATOUI

Absent non excusé : A. DEGUY

Secrétaire de séance : S. GREMY

**AFFECTATION DU RESULTAT - PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service périscolaire 2022,

Considérant que la gestion est normale,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 :

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 11089.19 € et un déficit d'investissement de 2289.84 € ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Virement à l'article 1068 de la section d'investissement de 2289.84 €

Virement à l'article 002 de la section de fonctionnement de 8799.35 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance  
Stephanie GREMY



Le Maire  
Catherine DECUYPER

